

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# L'Abeille.

7me Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

7me Année.

VOL. VII.

PETIT SEMINAIRE DE QUÉBEC, 14 AVRIL 1859.

No. 19.

## DEPART D'UNE AME CHRÉTIENNE.

*Profite-scere, anima christiana.*

—  
Relique Dieu me donne pour compagne éternelle,  
Tu veux donc t'échapper de ta prison mortelle.  
O mon âme ! EH bien ! pars ! c'est trop te retenir.  
Mes jours étaient comptés : le dernier va finir :  
Passé, présent, déjà tout n'est qu'ombre et poussière ;  
Mais j'aperçois plus haut la naissante lumière  
D'un nouvel avenir !

Il sont là, près de moi, tous ceux que mon cœur aime,

Des pleurs mouillent leurs yeux et je pleure moi-même :

Car je ne sais, hélas ! comment les consoler.

Les regrets aux adieux semblent seuls se mêler.

Est-ce donc pour toujours que la mort nous sépare ?

Peut-elle, quand du port je vois briller le phare,

Au néant m'exiler ?

Non ce n'est pas sa voix qui me trouble et m'agite,

C'est la voix du Seigneur que ma faiblesse irrite.

Mais quel rayon de grâce est descendu sur moi ?

Amis, trop chers amis, bannissez votre effroi.

Je m'éteins lentement, sans effort, sans reconscience :

Est-ce donc là mourir ? Ah ! que la mort est douce

Dans les bras de la foi !

La nature a disparu ; tout-à-coup le ciel s'ouvre ;

Un trône éblouissant à mes yeux se découvre :

C'est Dieu, c'est Dieu lui-même ! oui voilà ses élus :

Voilà ceux qui sont morts et qui ne mourront plus ;

O douleurs, qu'étes-vous ? Heure de l'agonie,

Heure que je craignais, sois à jamais bénie ;

Tous mes fers sont rompus.

A. DE PUIBUSQUE.

## LA VÉRITÉ DU CATHOLICISME

PROUVÉE PAR LES

### COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Dans ces temps malheureux où l'on a vu des pierres même du Sanctuaire se détacher de l'Edifice, et tomber dans la boue ; où le peuple, un instant trompé par de vaines fictions, s'est vu prêt à s'attacher au char de l'impie, l'on a pu se demander si le Catholicisme n'a pas vieilli, puisqu'il ne semblait plus fournir un aliment raisonnable aux désirs de la multitude. Pour nous qui nous rappelons les paroles du divin fondateur du Christianisme : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle*, nous sommes trop confiants dans cette promesse divine pour croire que l'erreur puisse jamais l'emporter sur la vérité.

Non, le Catholicisme n'a pas vieilli.

Pour s'en convaincre il suffit d'examiner

ses œuvres. De même qu'on reconnaît un

bon et véritable ami à ses procédés ; de même aussi reconnaît-on la bonté et la divinité du Catholicisme à ses œuvres. Pour le prouver, je n'aurais qu'à rappeler ses bienfaits dont on retrouve partout les traces : ici la civilisation qu'il opère ; là les lettres et les sciences qu'il fait naître et qu'il protège ; partout l'union, la paix, la charité qu'il entretient parmi les hommes.

Mais ici je vois nos frères séparés qui, venus au moment où le Catholicisme, à peine sorti d'une longue lutte contre la barbarie et les erreurs du Paganisme, commençait à faire paraître au grand jour les fruits de sa bénigne insinuation ; je vois, dis-je, nos frères séparés qui ont vu des effets sans en avoir posé les causes, s'écrier : " Le Catholicisme est une religion de ténèbres, il entretient l'ignorance et la barbarie ; à nous seuls d'avoir tiré l'homme de l'état d'esclavage où il gémissait depuis si longtemps ; à nous seuls de lui avoir enseigné les sciences et les arts. "

Sans m'arrêter à démontrer combien ces prétentions sont absurdes et injustes ; sans leur mettre sous les yeux l'histoire du genre humain, ni leur citer les paroles de leurs coréligionnaires assez judicieux pour accorder à la Religion Catholique le juste tribut d'éloges qu'elle mérite, je ne donnerai qu'une seule preuve en faveur du Catholicisme. Cette preuve, nulle secte ne saurait la revendiquer, elle appartient à la seule Eglise Catholique. Il n'est pas nécessaire d'aller la chercher bien loin ; elle est ici, sous nos yeux, dans nos villes, dans nos villages, au sein même de nos campagnes : ce sont les Communautés Religieuses.

Mais, à ce mot de Communautés Religieuses, MM. les faux-philosophes et les impies, ces soi-disant philanthropes, de se récrier et de m'écraser de leurs bienveillantes épithètes de *saintants, d'accapareurs de la substance du pauvre* . . . et que sais-je ! Oui, Messieurs, sans vouloir nuire le moins du monde à vos charitables intentions, je vais parler des Communautés Religieuses, et je les montrerai comme une preuve irrécusable de la vérité du Catholicisme.

Une religion est d'autant meilleure

qu'elle élève davantage l'homme au-dessus de sa nature, et l'exalte, pour ainsi dire, jusqu'à Dieu. C'est la ce que nous présentons au plus haut degré, la Religion Catholique dans la personne de ceux qui font profession de la vie religieuse. Et n'allons pas croire, comme le disent nos philosophes, qu'en élevant ainsi l'homme au-dessus de la nature, la Religion le fusse au détriment de la société. Parcourez tous les pays tant anciens que modernes, étudiez leurs religions, leurs mœurs, leur civilisation, et, si vous voulez être sincères, vous serez forcés d'avouer que nulle part les maux de la Société ne trouvent des remèdes aussi efficaces que chez les Catholiques. Il ne serait pas nécessaire de remonter dans la nuit des âges pour s'en convaincre. Partout, chez les Catholiques, vous verrez la charité, portée jusqu'à l'héroïsme. Et pourquoi ? La raison en est bien simple. C'est qu'en élevant l'homme jusqu'à Dieu, la Religion lui fait apercevoir sa faiblesse et les infinies perfections du maître qu'il sert. Cette vue de ses misères porte l'homme à mieux compatir aux maux de ses semblables, et à les soulager. Il voit sa fragilité, mais il se sent fort de l'appui de Dieu, et il ne craint pas d'entreprendre des choses dont la seule pensée fait trembler l'impie. Pourvu que le flambeau de la foi marche devant le catholique, rien ne saurait le rebuter.

Voyez les Bourgeois, les De la Peltrie, les d'Youville et les Mance, qui illustrèrent par leur charité et leur dévouement notre beau Canada ; qui donc les secondent qui leur vint en aide ? La foi, rien que la foi. Confiantes dans le secours du Très-Haut, et n'écoutant que leur charité, elles osèrent, malgré la faiblesse de leur sexe, des choses que nous croirions fabuleuses si nous n'en avions la preuve vivante devant les yeux.

Oui, la preuve en est vivante, et nous pouvons le dire avec orgueil : la foi et la charité qui caractérisèrent les fondatrices de nos communautés religieuses, n'ont pas fait défaut chez leurs dévouées enfants. Disséminées sur tous les points du Canada, on les voit partout redoubler de zèle et d'activité.

Que de familles ont à bénir les vénérées sœurs Bourgeoys, d'Youville, Mance et de l'Incarnation ! Que d'enfants leur doivent d'avoir eu pour premier guide dans la vie une mère pieuse et éclairée ! Le Canada tout entier, je l'oserais dire, leur doit, en partie, d'avoir conservé la piété et les bonnes mœurs, glorieux apanage de nos ancêtres. Car il ne faut pas en douter, de même que l'ami fidèle aime à se guider d'après les conseils et les exemples de son ami, de même aussi l'enfant prendra sa mère pour modèle : si elle est pieuse et craignant Dieu, il le sera aussi.

Voyez cette jeune personne quitter sa famille : elle dit un adieu, éternel peut-être, à son père, à un frère, à une sœur chéris. Elle jette un dernier regard sur cette maison, témoin de ses premiers plaisirs, jamais il ne lui sera permis de la revoir. Pour elle, plus de ces délicieuses joies de famille ; plus de ces causeries, le soir autour du foyer paternel ; il faut dire à tout cela un adieu dont la pénible émotion retentit jusque dans l'éternité..... N'est-ce pas là une mort anticipée ? Cependant quelle joie brille sur son visage ? Quelle paix ! Quel contentement ! Vous diriez qu'elle va accomplir l'action la plus douce et la plus agréable qu'il soit au monde. Et pourtant elle va consumer sa vie dans les pénibles devoirs qu'impose l'éducation de la jeunesse. Elle renonce à toute volonté propre... elle s'oblige, par un vœu solennel et irrévocable, à obéir toute sa vie, et en tout, aux volontés de sa Supérieure ! Ah ! avouons-le, une religion sainte peut seule inspirer ce courage. Et n'y eût-il que cette seule preuve en faveur du Catholicisme, nous ne pourrions nous empêcher de nous écrier : il n'y a de bonne, de vraiment divine, qu'une religion capable d'élever ainsi l'homme au-dessus de sa nature.

Sans doute un tel héroïsme est au-dessus de toute louange, et nous ne saurions trop l'exalter. Néanmoins la Religion Catholique nous offre quelque chose de plus grand en quelque sorte, et de plus sublime dans les Sœurs Hospitalières.

N. M. H.

(A continuer.)

## L'ABEILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 14 AVRIL 1859.

Les sciences physiques sont un champ fécond et inépuisable où presque chaque jour sont signalés de nouveaux progrès. Nous sommes encore tout étonnés de l'immense retentissement qu'a eu la pho-

tographie, lorsque Daguerre, après plusieurs années de travaux, publia enfin sa belle et ingénieuse découverte. Aujourd'hui ce n'est plus la fixation de la lumière sur des plaques, c'est celle du son ; il ne s'agit plus de représenter les objets par des images durables, il s'agit de représenter sur une couche sensible les mouvements de l'air qui constituent les sons ou les bruits, il s'agit d'un art nouveau qui s'appellerait *phonautographie*. Voici en quelques mots en quoi consiste cette incroyable découverte due à M. Édouard Léon Scott, et qui vient ajouter à l'acoustique une partie des plus intéressantes.

Il faut bien savoir d'abord que le son est le résultat d'oscillations rapides imprimées à l'air, ou à tout autre corps élastique, lorsque l'état d'équilibre de ces corps a été troublé par une cause quelconque. Partant de là M. Scott se dit : " Si je pouvais poser sur cet air qui m'environne et qui récite tous les éléments d'un son, une plume, un style, cette plume, ce style, formerait une trace sur une couche fluide appropriée.... Mais où trouver un point d'appui ?... " Où trouver un point d'appui ? C'était là, en effet le nœud du problème : ce point d'appui une fois trouvé, le reste semblait relativement facile.

M. Scott ne recula pas devant un obstacle que tant d'autres eussent regardé comme insurmontable. Il consulta l'oreille humaine, cette merveille entre toutes les merveilles, comme il le dit lui-même, et y trouva la solution de son difficile problème.

Ce qu'on remarque tout d'abord dans l'oreille, c'est un conduit ou, si l'on veut, une espèce de tuyau. Or, on sait que des sons émis à l'une des ouvertures d'une très-longue suite de tuyaux, parviennent à l'autre extrémité en conservant presque toute leur netteté et toute leur intensité primitives, surtout si le conduit est par lui-même incapable de vibrer. M. Scott prend donc un conduit qu'il façonne en une espèce d'entonnoir pour conduire les sons vers la petite extrémité.

A la suite du conduit auditif de l'oreille se trouve une membrane mince, demi-tendue, moitié solide, moitié fluide ; moitié solide à cause de la cohérence de ses molécules ; moitié fluide à cause de l'extrême facilité qu'ont ces mêmes molécules à se déplacer sous l'influence du moindre mouvement. Cette membrane qui tient en même temps et du solide et du fluide, ne semble-t-elle pas bien imaginée pour transmettre aussi parfaitement que possible les mouvements d'un fluide à un solide ?

L'auteur de la belle découverte qui nous occupe, place donc une membrane à l'extrémité du conduit artificiel qu'il a imaginé, et cette membrane est justement

le point d'appui qu'il cherchait tout-à-l'heure pour sa plume ou son style. Voilà donc un point important de trouvé ; mais ce n'est pas tout : il faut maintenant un nouveau fluide sur lequel le style puisse faire des traces visibles. De même que l'on emploie un demi-solide pour la première membrane, de même on choisit pour la couche sensible un semi-fluide : c'est le noir de fumée obtenu par volatilisation et que l'on dispose sur une surface quelconque, bois, métal, papier ou tissu, donnant à cette surface un mouvement uniforme afin que les traces ne se nuisent pas.

Voilà tout l'appareil de M. E. Scott ; au moyen de cet appareil aussi simple qu'ingénieux, il peut enregistrer les mouvements moléculaires les plus subtiles, ceux mêmes qui échappent à notre connaissance. C'est là assurément une curieuse invention. Vous parlez dans cette espèce d'entonnoir, et vos paroles vont s'écrire d'elles-mêmes dans une langue particulière à l'acoustique sur une planche enduite de noir de fumée. Vous parlez bas, les traces sont plus légères, vous parlez haut, elles sont plus marquées, vous chantez, vous criez, vous faites résonner un instrument quelconque, tous les sons s'impriment, pour ainsi dire, avec leurs plus légères nuances d'une manière tout-à-fait visible. N'est-ce pas là un nouveau et magnifique triomphe de la science ? Désormais les sons ne seront plus du domaine exclusif de l'oreille, et le rédacteur d'une revue scientifique, *le Cosmos*, pourra écrire avec vérité : " Nous avons VU ... le tracé des sons simples, des sons composés, des accords, d'une prière récitée, d'une phrase déclamée, des mouvements vibratoires et gyroïdes de corps animés à la fois d'un mouvement de transmission et de rotation. "

Il serait encore difficile de dire toutes les applications que pourra avoir cette découverte dans les arts et l'industrie. Déjà cependant l'auteur en a laissé entrevoir et en a réalisé même quelques-unes. C'est ainsi qu'au moyen d'un nouvel appareil qu'il vient de construire avec l'aide d'un autre célèbre physicien, il peut compter exactement le nombre des vibrations de tout diapason, faire en sorte que ce nombre soit égal à un autre nombre donné, et résoudre ainsi facilement le problème des diapasons et des instruments étalons, posé à Paris par un arrêté ministériel du premier février 1859. Son invention lui permet aussi de constater avec précision et sans aucune difficulté, le degré plus ou moins grand de sonorité de tous les corps. Mais le plus important comme aussi le plus douteux de tous les résultats de ces travaux serait, sans contredit, la sténographie naturelle du discours et de l'im-

provisation. Croirait-on que M. Scott regarde la chose comme possible ? Il n'espère pas pourtant y arriver du premier coup. En attendant ce dernier succès, admirons ceux qu'il a déjà obtenus, et disons avec un savant moderne : Il n'y a plus rien d'impossible à l'homme.

#### REVUE PARLEMENTAIRE DE LA SEMAINE.

« Il y a dix ans peut-être, dit le correspondant de la *Minerve*, que le Parlement Canadien n'a pas assisté à des débats semblables à ceux que la violence et le fanatisme du Haut-Canada vont sans doute élever. »

« Evidemment, dit le correspondant de la *Morning-Chronicle* de Québec, nous approchons très vite du jour où nous serons encore témoins d'une lutte violente entre les deux races qui habitent ce pays ; lutte ayant pour objet de décider lequel l'emportera de l'élément Anglo-Saxon ou de l'élément Franco-Canadien.... »

Quels sont donc les points en litige capables de mettre ainsi toute la Province en feu ? Ils sont malheureusement très nombreux ; ou plutôt le volcan qui gronde sous terre profite des moindres fissures du terrain pour se produire au grand jour. Depuis ma dernière revue il n'y a pas eu moins de quatre de ces questions chatouilleuses où la discussion a pris les proportions d'une lutte de principes, d'institutions et de races.

C'est d'abord une motion de M. Thibaudau ayant pour objet d'obliger les employés de la Chambre à savoir les langues française et anglaise. « Dans cette discussion, dit le second des correspondants déjà cités, les membres qui représentent l'élément Canadien-Français, ont montré une persistance extrême à conserver intactes leur langue, leurs institutions et leurs lois ; d'un autre côté, les Haut-Canadiens ont témoigné ne vouloir tolérer ces choses qu'en attendant le jour où ils seront assez forts pour les anéantir... »

Viennent ensuite les bills du divorce et de l'incorporation des *bons templiers*, que les Bas-Canadiens ont repoussés comme contraires à leurs principes moraux et religieux. A leur tour, les Haut-Canadiens, par représailles et en vertu d'un plan conçu depuis longtemps, ont voulu introduire dans certains bills pour l'incorporation de quelques unes de nos communautés ou sociétés Bas-Canadiennes, une clause hostile au clergé catholique. Il s'agit d'annuler tout legs fait à ces communautés dans les six mois qui précèdent la mort du testateur.

Mais ce qui, selon toute apparence, va susciter les plus vifs débats, c'est la question seigneuriale. Les résolutions de M. Cartier ont été distribuées jeudi dernier

et ont même passé en comité général vendredi soir. En 1854 on vota une somme de £300,000 pour subvenir aux frais qu'entraînerait la commutation de la tenure seigneuriale et pour payer une partie des indemnités dues aux seigneurs. Il se trouve maintenant que cette somme est trop faible et qu'il faut y ajouter quelque chose, si l'on veut en finir à jamais avec cette question. Ce *quelque chose* se montera à 4 ou 5 cent mille louis.

M. Cartier propose donc de payer à même le trésor de la Province toutes les rentes constituées pour les lods-et-ventes et autres droits casuels. Si le seigneur y consent, le Gouvernement pourra éteindre ces rentes en payant les trois quarts du capital au taux de six par cent. Mais où prendre l'argent nécessaire à ces paiements ? Sur le fonds d'emprunt municipal du Bas-Canada ; et afin que l'autre section de la Province ne puisse se plaindre d'avoir été dépouillée à notre profit, on portera au crédit de son fonds d'emprunt municipal une somme égale à celle qui sera dépensée en vertu de cette nouvelle loi. A leur tour, les townships du Bas-Canada pourraient trouver à redire de ce que l'on emploie au profit des seigneuries une somme à laquelle ils pouvaient prétendre. On formera donc en leur faveur un fonds spécial d'emprunt municipal proportionné au rapport qui existe entre leur population et celle des seigneuries.

Les Seigneuries du Séminaire de Montréal, et du Gouvernement, déjà soumises à des lois particulières de commutation, sont aussi l'objet de plusieurs mesures dans le projet de M. Cartier.

L'Hon. S. Smith, ministre des Postes, propose de faire payer pour les journaux quotidiens \$1.60, semi-quotidiens, 80 cts., hebdomadaires, 27 cts. Cette nouvelle taxe produirait £10,000. Pour préparer l'esprit public à une loi qui obligera d'affranchir d'avance toutes les lettres, on propose de faire payer deux cents et demi de plus aux lettres non affranchies.

Au Conseil Législatif, le comité chargé de faire rapport sur le coût des diverses translations du siège du gouvernement, a déclaré que les trois derniers déménagements ont coûté £300,000. A propos de la dernière translation, estimée à £140,000, l'Hon. Mr. Tessier, membre du comité, prétend que les frais de transport n'ont été réellement que de £26,000, et que le reste de cette somme a été dépensé à Toronto en loyers, augmentations et réparations de bureau.

Il reste encore une centaine de bills privés à passer, et comme les mesures de la commutation et des postes vont soulever une violente opposition, on ne croit plus

beaucoup à la possibilité d'ajourner avant le milieu ou même la fin de mai.

X. Y. Z.

#### ORDINATION.

Samedi dernier, Monseigneur de Tioa conféra l'ordre sacré du diaconat à MM. Elzéar Soulard, Louis Hallé, F. M. Fournier, Honoré Lecours, Pierre Paradis, Joseph Dion, et L. Ch. Aug. Bernier ;

Du sous-diaconat, à MM. L. N. Francœur dit Leclerc, et Th. H. Bannon. Ce dernier appartient au diocèse de Boston.

#### ÉLECTION DE LA CONGRÉGATION, le 3 avril.

Préfet, M. A. Pelletier ;  
1er Ass., M. H. Beaudet ;  
2d. " M. J. Martin ;  
Secrétaire, M. J. Auger ;  
Trésorier, M. J. Gagné.

#### DÉTROIT DE BELLE-ISLE.

Ce détroit entre le nord de Terre-Neuve et le Labrador est aujourd'hui fréquenté par beaucoup de vaisseaux et surtout par nos steamers transatlantiques, parce que c'est la voie la plus courte pour pénétrer d'Angleterre dans le fleuve St. Laurent. Déjà la Province y a fait construire plusieurs phares, et maintenant il s'agit de faire faire une nouvelle exploration et une carte marine de ce détroit. Le Cap. Orlebar, de la marine royale, a reçu ordre de se tenir prêt à la commencer bientôt.

#### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Les nouvelles d'Europe vont jusqu'au 1 avril.

Le congrès s'assemblera le 1 mai, probablement à Bade. L'Angleterre a consenti à y admettre la Sardaigne. On pense que cette dernière puissance et les autres états Italiens n'y auront que voix consultative.

Le Comte de Cavour, premier ministre de la Sardaigne, est encore à Paris où il a de fréquentes et longues entrevues avec Napoléon III.

Lord Malmesbury a déclaré dans le Parlement Anglais, que la mission de Lord Cowley à Vienne était toute pacifique, et que l'on avait de graves raisons de croire qu'elle ne serait pas infructueuse.

Il y a maintenant en Europe quatre millions de soldats sous les armes, sans compter les milices, les gardes civiles, nationales et autres, et les marins.

Des correspondances de Montévidéo annoncent que le triste gouvernement de ce pays vient de lancer contre les Pères Jésuites un décret d'expulsion. Un décret du 28 juin dernier leur avait ouvert les portes de cet Etat, où ils étaient appelés par le vœu de toutes les familles honnêtes, et les avait autorisés à se livrer à l'enseignement public, qui ne fleurit guère dans cette pauvre république.

**NOSTRE DAME DE RECOVRANCE**

DE KÉBEC,

POUR QUI IL FAUT PRIER DE LES RECOMMANDER

AVX PRIERES DV PEUPLE.

L'original de ce document intéressant se conserve aux archives du Séminaire de Québec. Il est de la main de plusieurs des premiers missionnaires jésuites, entre autres des PP. Jérôme Lalemant, de Brebef, Ragueneau et De Quen. Nous avions eu la pensée de n'en donner qu'un résumé; mais il reste si peu de mémoires sur cette époque, que nous avons cru rendre un service réel à ceux qui s'occupent de l'histoire du pays en le copiant textuellement dans son entier.

1632.  
Les PP. JESUITES.

L'an 1632, le 5. juillet, les François arrivèrent à Kébec (1), et huit jours après rentrèrent dans le fort, que l'Anglois leur remit entre les mains (2). Les Peres de la Compagnie de Jesus qui vinrent en ceste flotte (3), entretenirent de leurs ornements l'autel qu'on dressoit au fort tous les dimanches & festes pour dire la sainte messe & administrer les sacrements aux François jusques à ce que la chapelle fust bastie.

1633.  
M. De CHAMPLAIN.

L'an 1633, Monsieur de Champlain (4) fit bastir la chapelle de Nostre Dame de Recourance (5) aux frais de Messieurs de la Compagnie. Les Peres de la Compagnie de Jesus l'entretenirent d'ornements et de cire jusques au mois de juin de l'année 1634.

Les PP. JESUITES.  
L'image de Nostre Dame de Recourance.

Item ils donnerent l'Image de Nostre Dame en relief qui est sur l'autel; ceste image s'appelle Nostre Dame de Recourance tant à cause que la chapelle porte ce nom à raison [que] M. de Champlain avoit fait vœu de la faire bastir sous ce titre si on recouroit le pays, ce qu'il a accompli la chose estant arrivée, que pour autant que ceste Image a esté recourée d'un naufrage que fit un Pere (6) de la Compagnie de Jesus venant en ces contrées.

1634.  
MESSIEURS.  
L'image de S. Joseph.  
M. DV PLESSIS.  
Les 2. tableaux sur cuivre de la Nativité & de Saint Joseph.

L'an 1634, Messieurs de la Compagnie ont envoyé pour cent escus de meubles & ornements, entre autres l'Image de S. Joseph en bosse qui est sur l'autel.

Monsieur du Plessis Bochart (7), pour lors General de la flotte, a donné deux tableaux en cuivre de mediocre grandeur, l'un de la Nativité de Nostre Seigneur, l'autre qui represente Nostre Dame, St. Joseph, et l'Enfant Jesus au milieu.

M. De CASTILLON.  
Les 3. petits tableaux de nos Saints.

Item, Monsieur de Castillon (8) a donné quatre autres petits tableaux des SS. Ignace, Xanier, Louys de Gonzague & Stanislas.

1635.  
M. De CHAMPLAIN.

L'an 1635, Monsieur de Champlain, Gouverneur du pays, laissa par testament (9) à la chapelle quelques meubles, dont la vente a fait la somme d'environ 900. livres. Item un grand coffre de bois: item quelques seruiettes; item environ deux douzaines de seruiettes; item un petit coffre garny de peintures qui a esté vendu 16. livres.—(A. continuer.)

(1) Voici quelques autres détails que nous donne le Père Le Jeune sur le retour des François: —  
"Le 5. de juillet, qui estoit un lundy, deux mois et dix-huit jours depuis le 18 d'april, que nous partismes, nous arrivâmes au port (de Québec) tant désiré... Nous vîmes au bas du fort la pauvre habitation de Kébec toute bruslée... Le lendemain, on envoya sommer le capitaine Thomas Ker (Kirk)... M. Emery de Caën avoit desia envoyé de Tadoussac une chaloupe avec un extrait des Commissions et Lettres Patentes des roys de France & d'Angleterre, par lesquelles il estoit commandé au capitaine Anglois de rendre le fort dans huit jours. Les Lettres veües, il fit response qu'il obeiroit quand il auroit vu l'Original. On luy porta donc le lendemain de nostre arrivée. Cependant nous allâmes celebrer la sainte messe en la maison la plus ancienne de ce pays cy. C'est la maison de Madame Hebert, qui s'est habitée auprès du fort du vivant de son mary (Louis Hebert). Elle a une belle famille; sa fille (Guillemotte) est vey mariée à un honnête François (Guillaume Couillard)... C'est l'ynique famille de François habitée en Canada... Oh que nous chantâmes de bon cœur le Te Deum! C'estoit instement l'Octave de Saint-Pierre l'Apôtre... Paul. Le Te Deum chanté, Poffris à Dieu le premier sacrifice à Kébec. L'Anglois ayant vu les Patentes signées de la main de son Roy, promit qu'il sortiroit dans la huitaine; et de fait il commença à s'y disposer quoy qu'avec regret... Le mardy suivant, 13. de juillet, ils remirent le fort entre les mains de M. Emery de Caën et de M. du Plessis Bochart, son lieutenant. Et le mesme jour, firent voile dans deux navires qu'ils avoient à l'ancre." (Relation 1632.)

(2) Le Canada venoit d'être rendu à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye, du 29 mars 1632.  
(3) Ces Jésuites étoient le P. Anne de Noné, qui étoit déjà venu au Canada en 1626; le Père Paul Le Jeune, qui venoit pour la première fois, et le Frère Gilbert. Ils étoient partis de Honfleur le 18 d'avril, jour de la Quasimodo. (Rel. 1632.)

(4) Champlain, qui contribua peut-être davantage à faire rendre le Canada à la France, fut nommé gouverneur-général, et ne fut de retour à Québec que cette année. Il étoit parti de Dieppe le 23 mars avec trois vaisseaux, qui portaient les PP. Enmond Masse, Jean de Brebef, et environ deux cents personnes. Au bout de deux mois il arriva à Québec; le 22 mai, de bon matin, le canon du fort annonça son arrivée, et le lendemain M. Duplessis Bochart, qui devoit prendre le commandement de la flotte, lui remit les clefs de la ville, qu'il avoit lui-même reçues des mains du Sieur Emery de Caën le jour précédent.

(5) Cette chapelle, qui fut la première église paroissiale de Québec, devoit être bâtie sur l'emplacement où dans le voisinage de l'église anglicane actuelle. Il est dit, dans la Relation de 1635, qu'elle étoit "proche du fort," et dans celle de 1640, que le même incendie réduisit, en cendres "et la chapelle de Monsieur le Gouverneur et l'église publique."

(6) Le Père Charles Lalemant, qui en 1629 revenoit, avec le Père Philibert Noyrot, le Père Alexandre de Vieuxpont et le Frère Louis Malot, porter secours à l'habitation de Québec. Le vaisseau fit naufrage près des îles de Canseau; le Père Noyrot et le Frère se noyèrent; le Père de Vieuxpont alla rejoindre le Père Vimont au Cap-Breton, et le Père Lalemant, s'étant embarqué dans un navire de Biscaye, fit, auprès de Saint-Sébastien, un second naufrage dont il eut encore le bonheur de se sauver. Dans une lettre du 22 novembre 1629 qu'il écrivit de Bordeaux au Supérieur du collège des Jésuites à Paris, il dit, après avoir parlé du premier naufrage: "Je luy laissay (au P. de Vieuxpont) tout ce que nous avions sauvé horsmis le grand Tableau, duquel le matelot Basque s'estoit saisi; mais j'avois bien pensé au retour de luy faire rendre..."

(7) Le même qui fut plus tard (1650) gouverneur des Trois-Rivières, et qui fut tué dans une sortie contre les Iroquois, le 19 août 1652.

(8) L'un des membres de la Compagnie des Cent-Associés, et seigneur de l'île d'Orléans.  
(9) Champlain mourut à Québec le jour de Noël 1635, âgé de 68 ans, après une maladie de deux mois et demi. Par son testament, qui est daté du 17 novembre 1635, il légua aux Jésuites tous ses meubles et une somme de 4,000 livres à prendre sur ses immeubles. Les parents intentèrent un procès aux légataires; le pré-vôt de Paris confirma le testament le 11 juillet 1637; mais ce jugement fut cassé en appel le 15 mars 1638.

M. William Armstrong vient d'inventer un nouveau canon qui dépasse de bien loin tout ce que l'on possède aujourd'hui en fait d'artillerie.

Ce canon possède une foule d'avantages précieux. Il pèse un tiers de moins, est beaucoup moins sujet à crever; avec 5 lbs. de poudre il lance aisément un boulet de 32 à cinq milles et un quart! Un canon ordinaire n'atteint son but qu'une fois sur 57 à mille verges, Mr. Armstrong manœuvre rarement son coup à trois mille verges! Le gouvernement anglais a acheté son secret pour £20,000, outre la compensation des frais que ce monsieur a dû faire pour fondre plusieurs pièces avec lesquelles ont eu lieu les expériences qui ont démontré la réalité de la découverte. En outre Sa Majesté a accordé le titre de baronet à l'inventeur, qui est aujourd'hui Sir Wm. Armstrong.

L'abbé Voisenon se trouvant un jour avec Racine le fils, chez Voltaire, qui lisait sa tragédie d'Alzire. Racine crut y reconnaître un de ses vers, et répétait toujours: *Ce vers-là est à moi.* L'abbé impatient de ce murmure continuel, s'approcha de Voltaire, et lui dit: *Rendez-lui donc son vers et qu'il s'en aille.*

LE LANGAGE DE CHARLES-QUINT.

Charles-Quint savoit plusieurs langues; il disoit à cette occasion: je parle italien au Pape, espagnol à la reine Jeanne, ma mère; anglais à la reine Catherine, ma tante; flamand avec mes amis, français avec moi-même.

Un enfant s'étant levé tard, son père pour le rendre plus diligent, lui dit: "Mon fils, vous ne connaissez pas encore le prix, les avantages de la diligence, Savez-vous qu'un homme diligent, s'étant levé fort matin, trouva une bourse pleine de louis. — Mais, mon père, répondit l'enfant, celui qui l'avait perdue s'était levé encore plus matin."

ENIGME.

Trois voyelles sans consonne  
Servent à former mon nom,  
Et je porte sur ma personne  
De quoi l'écrire sans crayon.

Le mot du dernier logogriphe est: *Cerfeuil, cerf, feu, et, ce.*

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abbeille paraît une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d., payable immédiatement. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abbeille.

AGENTS.

- A Sainte-Thérèse . . . . . M. A. Nantel.
- A St. Hyacinthe . . . . . M. F. Rainville.
- A Ste. Anne . . . . . M. Ls. Fournier.
- Au Collège Joliette . . . . . M.J.D. Bélanger.
- A l'Assomption . . . . . M. M. Legaré.
- A la Petite-Salle . . . . . M. A. Gosselin.
- Chez les Etrangés . . . . . MM. P. Gagné, P. Doherty.